

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BÉTHUNE-BRUAY, ARTOIS-LYS ROMANE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

REUNION DU 25 NOVEMBRE 2025 – 18 H 00 SALLE DU 5EME ETAGE - HOTEL COMMUNAUTAIRE DE BETHUNE

PROCÈS-VERBAL

Le mardi 25 novembre 2025, à 18 H 00, le Conseil Communautaire s'est réuni, en l'Hôtel Communautaire de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 19 novembre 2025, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, LAVERSIN Corinne, LEMOINE Jacky, GAQUÈRE Raymond, SCAILLIEREZ Philippe, DAGBERT Julien, DEROUBAIX Hervé, DE CARRION Alain, IDZIAK Ludovic, PÉDRINI Lélio, COCQ Bertrand, DELECOURT Dominique, DEPAEUW Didier, DRUMEZ Philippe, DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MACKE Jean-Marie, MANNESSIEZ Danielle, MARIINI Laetitia, MEYFROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, BARRÉ Bertrand, BAUVAIS-TASSEZ Sylvie, BERROYER Lysiane, BERROYEZ Béatrice, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, BOMMART Émilie, BOULART Annie, CARINCOTTE Annie-Claude, CARRE Nicolas, CLAIRET Dany, CLAREBOUT Marie-Paule, CORDONNIER Francis, DASSONVAL Michel, DEBAECKER Olivier, DECOURCELLE Catherine, DELBECQUE Benoît, DELEPINE Michèle, DEMULIER Jérôme, DERIQUEBOURG Daniel, DERUELLE Karine, DESSE Jean-Michel, DEWALLE Daniel (à partir de la question n°3), DISSAUX Thierry, DOMART Sylvie, DOUVRY Jean-Marie, DUMONT Gérard, ELAZOUZI Hakim, FIGENWALD Arnaud, FLAJOLLET Christophe, FOUCAULT Gregory, FRAPPE Thierry (à partir de la question n°3), GLUSZAK Franck, HANNEBICQ Franck, HEUGUE Éric, HOLVOET Marie-Pierre, JURCZYK Jean-François, LECOCQ Bernadette, LECOMTE Maurice, LELEU Bertrand, LEVEUGLE Emmanuelle, LOISEAU Ginette, LOISON Jasmine, MALBRANQUE Gérard, MARGEZ Maryse, TRACHE Christelle, MERLIN Régine, NEVEU Jean, PERRIN Patrick, CARON David, PREVOST Denis, PRUD'HOMME Sandrine, PRUVOST Jean-Pierre, PRUVOST Marcel, QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy, ROUSSEL Bruno, SAINT-ANDRÉ Stéphane, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, SWITALSKI Jacques, TOMMASI Céline, VERDOUCQ Gaëtan, VERWAERDE Patrick, VIVIER Ewa, VOISEUX Dominique, WILLEMAND Isabelle

PROCURATIONS :

DEELIS Bernard donne procuration à GAQUÈRE Raymond, THELLIER David donne procuration à DEROUBAIX Hervé, SOUILLIART Virginie donne procuration à LAVERSIN Corinne, CHRETIEN Bruno donne procuration à LECONTE Maurice, DEBUSNE Emmanuelle donne procuration à DAGBERT Julien, MULLET Rosemonde donne procuration à COCQ Bertrand, ANTKOWIAK Corinne donne procuration à SWITALSKI Jacques, BARROIS Alain donne procuration à LECOCQ Bernadette, DELETRE Bernard donne procuration à MACKE Jean-Marie, DELPLACE Jean-François donne procuration à SGARD Alain, DELPLANQUE Émeline donne procuration à DEWALLE Daniel (à partir de la question n°3), FACON Dorothee donne procuration à GACQUERRE Olivier, FLAHAUT Karine donne procuration à DE CARRION Alain, GAROT Line donne procuration à DELEPINE Michèle, MATTON Claudette donne

procuration à *VERWAERDE* Patrick, *NOREL* Francis donne procuration à *DOMART* Sylvie, *OPIGEZ* Dorothée donne procuration à *VOISEUX* Dominique, *PAJOT* Ludovic donne procuration à *PRUD'HOMME* Sandrine, *TOURBIER* Laurie donne procuration à *ROUSSEL* Bruno

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

DELANNOY Alain, *BECUWE* Pierre, *BLOCH* Karine, *BRAEM* Christel, *CANLERS* Guy, *CASTELL* Jean-François, *CHOQUET* Maxime, *COHQ* Marcel, *CRETEL* Didier, *DELANNOY* Marie-Josephe, *DELHAYE* Nicole, *DERLIQUE* Martine, *DESQUIRET* Christophe, *FLAHAUT* Jacques, *FONTAINE* Joëlle, *FURGEROT* Jean-Marc, *HENNEBELLE* André, *HERBAUT* Emmanuel, *HOCQ* René, *HOUYEZ* Chloé, *IMBERT* Jacqueline, *LEFEBVRE* Daniel, *LEGRA* Jean-Michel, *LEVENT* Isabelle, *MARCELLAK* Serge, *PICQUE* Arnaud, *POHIER* Jean-Marie, *RUS* Ludivine, *TAILLY* Gilles, *TOURTOY* Patrick, *TRACHE* Bruno, *VIVIEN* Michel, *WALLET* Frédéric

Monsieur SCAILLIEREZ Philippe est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,

Olivier GACQUERRE

Bonsoir, chers collègues, merci pour votre présence. Il manquait une personne qui est arrivée, donc je pense que nous avons le quorum. Je vais récupérer toutes les procurations. En remerciant les services d'avoir préparé nos travaux pour ce soir, quelques rapports et quelques obligations également. Vous dire également que l'ascenseur est en panne, mais que j'ai signé enfin le bon pour lancer les travaux, on avait tardé un peu parce que nous étions tenus par des signatures d'architectes, etc., des montants exorbitants. On ne peut plus tenir trop longtemps comme cela, on s'est défaits de cette affaire, on a pu réduire de moitié les budgets donc on engage le projet de travaux pour que nous puissions avoir un outil fonctionnel. Je le dis aussi, nous sommes moins présents ici, effectivement vu le nombre, on est plus à l'aise dans la salle Olof Palme, mais elle est occupée en cette fin d'année, forcément. Pour le personnel, c'est quand même beaucoup plus pratique pour transporter le matériel, ce n'est vraiment pas facile pour eux. Pour le prochain mandat, on devrait avoir un ascenseur fiable. Quelques mots avant de démarrer nos travaux, pour vous dire que nous avons dans le groupe majoritaire pris quelques décisions pour finir ce mandat également suite à des démissions. Je pense notamment à Grégory Debas qui a pris d'autres missions dans une autre commune, il ne pouvait plus finalement exercer son rôle de conseiller communautaire, donc il a dû démissionner de la communauté d'agglomération. Il a été remplacé par un représentant de la commune d'Annezin. On a eu également la démission de Philibert Berrier, vous savez il y a quelque temps maintenant et donc, on s'était dit qu'on aurait peut-être pu finir le mandat comme cela. Je dois avouer que la charge est quand même assez lourde et que notamment concernant les attributions qui étaient données également à Grégory, il y avait les CDAC et un certain nombre de sujets sur l'urbanisme commercial. Forcément comme on ne sait plus déléguer, cela revient sur celui qui délègue, c'est-à-dire le président et cela faisait donc lourd à porter en cette période. Donc pour finir le mandat, je remercie Laetitia Mariini et Jean-Marie Macke, qui nous ont rejoints pour pouvoir nous accompagner jusque fin mars. Laetitia Mariini, je lui ai confié en tant que conseillère déléguée en charge du commerce et de l'artisanat, elle est là derrière, donc maire de Lorgies. Elle va s'occuper de toute la partie qui concerne le pilotage de la politique locale du commerce comme je l'ai indiqué avec le suivi de la stratégie d'urbanisme commercial, on va peut-être en parler aussi dans nos futurs documents de Scot et surtout, c'est l'accompagnement dans les centres-villes et centres bourgs du commerce non sédentaire, l'animation des conventions avec la Chambre de commerce, la Chambre des métiers, toute l'animation de l'écosystème, donc merci à Laetitia. Jean-Marie Macke qui est à côté et qui nous a rejoints également va s'occuper de la partie biodiversité et la préservation de l'environnement, c'est-à-dire tout ce qui est trame verte, trame bleue, prévention et gestion des risques industriels et miniers, tout ce qui est prévention et gestion des risques naturels, sauf la partie inondation en tant que telle. La lutte contre la pollution de l'air et la lutte contre les nuisances sonores. Cette partie était exercée auparavant par Ludovic Idziak, mais comme Ludovic a accepté de reprendre la partie qui concernait l'animation, l'accompagnement technique des communes du territoire Ouest, ce que faisait

Philibert, il nous a dit OK, mais il faut aussi que je puisse dégager du temps, donc voilà pourquoi il y a eu ce jeu de chaises musicales pour mieux nous organiser. Enfin, je remercie Ludovic et je remercie également Julien qui en tant que vice-président en charge de la culture et de l'éducation populaire qui a repris la partie archéologie qui était aussi portée par Philibert Berrier, donc voilà quelques ajustements pour nous permettre de finir le mandat et de finaliser tous les dossiers qui étaient engagés. Merci à tous. Je voudrais qu'on rende aussi un hommage avant de démarrer nos travaux, le premier pour Jean-Pierre Clément. C'est l'ancien maire et maire honoraire de Bajus qui nous a quittés le 24 octobre dernier à l'âge de 75 ans. Je pense à Gisèle et à ses enfants, il avait démissionné sous ce mandat en 2023, en lien justement à ses problèmes malheureusement de santé. Il était membre du bureau communautaire, du conseil communautaire et il s'est impliqué dans beaucoup de syndicats mixtes notamment le syndicat du SIVOM de la Haute Vallée de la Lawe pour l'eau, c'était un peu son dada. Il avait été remplacé par Fabrice Monchy et il était aussi dans nos commissions. C'est quelqu'un qui était très engagé pour sa commune, vous le savez et vous le connaissiez, il avait aussi son caractère qu'on appréciait puisqu'il était entier. Je voudrais aussi avoir une pensée pour Jacques Ducourant qui est décédé le 20 novembre. Lui aussi à l'âge de 75 ans, c'est l'ancien maire de Divion. Il sera enterré demain, je crois que ses obsèques ont lieu demain à 15 heures au cimetière de Divion. Je voudrais avoir aussi une pensée pour lui et pour sa famille. Il a été vice-président à l'aménagement du territoire, c'était du temps d'Artois Comm. de 2002 à 2005, il était également membre du bureau et membre du conseil communautaire. Je voudrais aussi avoir une pensée pour Dominique Gervois, un de nos agents qui malheureusement est décédé le 11 novembre dernier à l'âge de 52 ans. Il travaillait en tant que technicien rivières. Il a été enterré le 17 novembre dernier, donc on pense bien sûr à sa compagne Céline et à ses enfants aussi. Et puis, plus proche de nous, avoir une pensée pour Pierre Anglot, un de nos agents qui a perdu dans des circonstances un peu dramatiques son épouse il y a quelque temps, à Verquigneul. On lui dit toute notre compassion et une pensée pour notre collègue Patrick Verwaerde, on pense surtout à Christine qui est partie brutalement le 5 octobre. Voilà pour toutes ces belles personnes et pour leurs familles, pour leurs amis je vous propose une minute de silence et qu'on se lève. Je vous remercie.

Rapporteur : GACQUERRE Olivier

- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Olivier GACQUERRE

Nous devons désigner un secrétaire de séance. Dans l'ordre d'apparition, je pense que c'est Philippe Scaillierez, si c'est OK pour lui. Il n'y a pas d'opposition pas d'abstention. Je dois vous faire lecture des procurations et des excuses reçues. Je vous remercie.

- ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2025

Olivier GACQUERRE

Nous allons donc pouvoir entamer les questions avec d'abord l'approbation et l'adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 24 juin 2025. S'il n'y a pas d'observation, on considérera donc qu'il est adopté.

- COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS PRISES PAR LE BUREAU

Il s'agit de porter à la connaissance des membres du Conseil communautaire les décisions prises par le Bureau conformément à la délibération du 15 juillet 2020 modifiée donnant délégation de pouvoir.

Olivier GACQUERRE

Sur le compte rendu des délibérations prises par le bureau ? Il n'y a pas non plus d'observation.

- COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT

Il s'agit de porter à la connaissance des membres du Conseil communautaire les décisions prises par le Président conformément à la délibération du 8 juillet 2020 modifiée donnant délégation de pouvoir.

Olivier GACQUERRE

Sur les décisions prises par le président ou ses représentants ?

Franck GLUSZAK

Bonsoir à toutes et tous. Deux petites questions. Page 6, la décision 2025/672, il s'agit d'une procédure adaptée ouverte pour un second diagnostic amont et plan d'action pour la réduction des micropolluants. Attribution d'un accord-cadre à Suez Consulting-Safege. Simplement pour connaître la nature de ces micropolluants qui seraient à détecter dans le cadre de cet accord-cadre. C'est la première question. La seconde question, qui va peut-être déborder sur une autre question à l'ordre du jour, page 16, c'est la 2025/658, signature de trois contrats de lignes de trésorerie avec un taux d'intérêt de base qui figure dans le corps de la décision avec entre parenthèses « exact ». Je ne sais pas ce que cela veut dire, si c'est une note de lecture. Avec une commission de non-utilisation de 0,05 % et une commission d'utilisation fixée sur l'euro court terme. J'aimerais savoir quels sont les éléments du plan de trésorerie qui ont conduit à déterminer les montants de 5 millions pour le budget principal et deux fois 2,5 millions pour le budget assainissement et pour le budget eau. Qu'est-ce ce qui a été prévu comme tirage sur ces lignes de trésorerie, éventuellement ?

Olivier GACQUERRE

Philippe, tu peux répondre sur les micropolluants et peut-être Hervé sur le reste.

Philippe SCAILLIEREZ

Bonsoir à toutes et à tous, concernant les micropolluants, c'est ce que je vous avais dit au dernier conseil communautaire, nous sommes très sensibles à avoir des connaissances justement sur ces micropolluants dérivés des pesticides, donc ce qu'on appelle les métabolites, mais aussi les PFAS. Nous allons donc lancer cette consultation pour détecter ces micropolluants. Sachant que pour l'instant, il n'y a pas véritablement de normes. On se base sur des valeurs européennes et non sur des valeurs françaises, donc c'est une anticipation tout simplement, mais c'est ce que je vous avais dit la fois dernière.

Olivier GACQUERRE

Je voulais aussi vous préciser, parce que sur spécialement sur les polluants, ce qu'on appelle les PFAS, ce qu'on appelle les polluants éternels, on a fait une campagne d'inventaire en 2025. Je cherchais les chiffres et je les ai retrouvés. L'ARS a procédé à 1 400 contrôles par an sur l'eau, il faut quand même le savoir, cela rassure les habitants. Cela fait presque quatre contrôles par jour, donc on est hyper surveillés, c'est normal. On n'a pas détecté de PFAS aujourd'hui dans nos eaux. Pas chez nous. Je tiens à le dire, parce que c'est une question qui a été médiatiquement répondue et c'est normal, la transparence. Cela ne veut pas dire qu'un jour on ne sera pas touchés et c'est pour cela qu'on va un peu plus loin puisqu'on sait que dans les années à venir, on aura des métabolites de pesticides répandus qui arrivent, des nouveaux polluants. Philippe l'a dit en toute transparence, il faudra qu'on regarde si demain on n'aura pas des nouveaux traitements à faire. Je suis presque sûr qu'on devra un jour ou l'autre le faire, donc voilà pourquoi aussi on signe ce type de contrat et on s'arme. Je rappelle, mais on aura l'occasion d'en reparler, qu'on reprend en régie directe l'exploitation de l'eau potable à partir du 1^{er} janvier 2026. Sur la deuxième question, Hervé, sur la trésorerie.

Hervé DEROUBAIX

Effectivement, il y a des lignes de trésoreries qui sont sollicitées, notamment d'abord pour les budgets eau et assainissement. Il faut savoir que parfois il y a du décalage dans les paiements, donc pour éviter des soucis de paiement effectivement il y a deux lignes de trésorerie. Concernant le budget principal, à l'heure actuelle avec le CVE nous empruntons ou pas en fonction des taux, donc pour sécuriser également, nous avons sollicité une ligne de trésorerie de 5 millions d'euros pour l'instant qui n'a pas du tout été tirée. Cela évite de devoir recourir, vous savez qu'à l'heure actuelle les taux d'emprunt sont très fluctuants, donc cela nous permet de sécuriser au cas où soudainement il y aurait un paiement soudain à réaliser, et pour lequel nous serions obligés de recourir à l'emprunt alors qu'aujourd'hui, nous n'en avons pas les besoins. Le taux exact effectivement, c'est le taux Esther qui est de mémoire à 0,7 %. C'est bien cela, Monsieur Gluszak ?

Franck GLUSZAK

0,7 %, c'était la quotité qui est applicable en taux.

Hervé DEROUBAIX

Oui.

Olivier GACQUERRE

C'est la marge, en fait, qui est prise. Il y a l'index, plus la marge.

Hervé DEROUBAIX

Si nous le sollicitons.

Olivier GACQUERRE

Et sur le montant débloqué et pour la durée concernée. Si c'est un mois, c'est 1/12^e de l'ensemble. L'idée, c'est que comme on n'a pas toutes les recettes de l'année au 1^{er} janvier, elles arrivent progressivement. Si on doit décaisser avant pour des travaux, cela nous évite de devoir faire des emprunts sur le long terme alors qu'on a la trésorerie pour le faire. Sauf que s'il y a des décalages dans les règlements par exemple, et qu'on doit décaisser plus vite que les recettes arrivent, cela nous permet de faire la jonction et d'honorer nos délais de paiement. Mais pour autant, on préfère payer un ou 2/12^e d'un taux d'intérêt que mobiliser un emprunt qui finalement n'a pas lieu d'être. Cela vous convient ?

Franck GLUSZAK

Oui, parce qu'apparemment c'était pour une durée d'un an, donc avec un droit de tirage quotidien. Quel a été au niveau de l'estimation des besoins le volume qui serait sollicité quotidiennement ?

Hervé DEROUBAIX

À aujourd'hui, rien n'a été tiré. Sauf un peu au niveau du budget eau, me semble-t-il.

Olivier GACQUERRE

C'est cela, c'est sur le budget annexe, donc c'est de cela que dont je parle. On a donc estimé un besoin en fonds de roulement. C'est uniquement un besoin en fonds de roulement. Si on n'en a pas besoin, tant mieux, mais en cas de besoin, on peut mobiliser et on paye sur la durée de mobilisation et c'est effectivement un an maximum. Ce qui est rassurant, c'est qu'on nous autorise les lignes, c'est comme un découvert autorisé. Si on l'utilise, on paye, si on n'utilise pas, on n'est pas sollicités. Beaucoup moins que sur un emprunt sur

10 ou 15 ans. Aujourd’hui on n’en a pas besoin. On en reparlera peut-être tout à l’heure et vous savez sur l’eau potable, je félicite les services et les élus concernés qui ont travaillé sur le dossier. Je vous l’ai déjà dit, la renégociation de nos contrats et le passage en régie, c’est 3 millions d’économies par an sur l’eau potable et 2 sur l’assainissement. Je le redis, 3 + 2, cela fait 5 millions, sur un mandat cela fait 30 millions qu’on ne va pas mobiliser, qu’on ne va pas demander aux habitants et qu’on va réinvestir. Tout ce qu’on peut ne pas mobiliser comme emprunt, c’est bien. Il vaut mieux se désendetter. Sachant qu’on a déjà des stocks, donc il y a de quoi faire. C’est donc plutôt de la prudence. D’autres questions ? Merci, s’il n’y en a pas, on va donc prendre acte de ces décisions et je vais pouvoir céder la parole à Ludovic Idziak pour la première question.

ADMINISTRATION GENERALE ET MOYENS GENERAUX

Rapporteur(s) : IDZIAK Ludovic

1) RAPPORT D'ACTIVITE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS-LYS ROMANE - ANNEE 2025

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Vu l’article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le Président d’un Etablissement Public de Coopération Intercommunale est tenu d’adresser chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l’activité de l’établissement,

Vu l’article L. 2311-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit préalablement aux débats sur le projet de budget, pour les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants, la présentation par le Président, d’un rapport sur la situation en matière de développement durable, intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu’elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation,

Considérant que, depuis 2023, la Communauté d’Agglomération a choisi de rassembler dans un document unique intitulé « Rapport d’activité et de développement durable » l’ensemble des éléments relatifs, d’une part, aux principales actions conduites et à leur contribution aux objectifs du projet de territoire, et, d’autre part, à la situation de la collectivité en matière de développement durable ainsi qu’aux orientations mises en œuvre pour l’améliorer,

Il est demandé à l’Assemblée de prendre acte du rapport d’activité et de développement durable au titre de l’année 2025, ainsi présenté. »

Ludovic IDZIAK

Mes chers collègues, présentation du rapport d’activité et de développement durable de l’année 2025. C’est un document riche, plus de 90 pages qui dressent le bilan de l’année, mais qui disent, je pense, une chose essentielle, c’est que notre agglomération est en mouvement, elle avance avec cohérence et elle assume pleinement ses responsabilités. Faire, avancer et ne jamais laisser quiconque de côté, effectivement je pense que cela résume bien ce vers quoi on s’était engagés. Un rapport qui est plus qu’une obligation dans le cadre de la présentation du ROB, il montre comment notre agglomération accompagne les cent communes, agit pour ses habitants, protège ses ressources et prépare l’avenir économique. Vous savez que résumer ce type de rapport et de cette densité en quelques minutes ne me permettra pas de vous en présenter toute la richesse bien sûr, je renvoie chacun à la seule lecture complète et à la consultation du document qui permettra d’en mesurer toute la portée. Quatre priorités, un cap clair, assumé, et avant d’entrer dans le détail par priorité, vous rappeler la structure de l’action, on n’agit pas par hasard. Chaque politique, chaque projet s’inscrit dans les quatre priorités du projet de territoire que nous avons adopté à l’unanimité ici-même le 6 décembre 2022 et ces priorités qui constituent notre colonne vertébrale, la ligne de conduite :

renforcer la coopération et soutenir les communes, s'adapter au changement climatique et protéger les ressources, garantir le bien vivre ensemble et accélérer la transition économique, donc le rapport est bien présenté selon ces quatre priorités du projet de territoire. Concernant la priorité 1, c'est le cœur même à mon sens de la coopération intercommunale, épauler nos communes et renforcer leurs capacités d'action. Un territoire qui avance, il avance lorsque chaque commune peut mener à bien ses projets sereinement. En 2025, ce sont 130 projets financés, 72 communes accompagnées et 5,5 millions d'euros attribués. 100 % de l'enveloppe budgétaire consommée. À Béthune, c'est la mise en lumière du beffroi, à Bruay l'aménagement d'un parc urbain, Auchel c'est la requalification d'un complexe, à Rely par exemple c'est une étude pré-opérationnelle qui permettra à la commune de préparer la création d'un café épicerie et à Neuve-Chapelle, de reconfigurer par exemple le pôle éducatif et administratif. Notons que 65 communes sont engagées dans le dispositif conseiller en énergie partagée avec 54 états des lieux et 33 audits énergétiques réalisés cette année et vous l'avez tous lu dans le rapport, chaque commune avance et l'agglomération est là pour amplifier son élan et soutenir l'action de chaque maire, c'était l'engagement de début de mandat. Dans une même dynamique de convergence évidemment avec notre projet de territoire.

Concernant la priorité 2, qui porte sur un défi que nul territoire ne peut ignorer aujourd'hui, le changement climatique et la protection des ressources, on a fait un choix clair face au dérèglement climatique : agir. Je ne serais donc pas exhaustif, mais je soulignerai que notre agglo a investi 7,16 millions d'euros dans l'eau et l'assainissement, renouvelé près de 10 km de réseau, lancé la step de Haines et avancé sur la nouvelle usine d'eau potable du Beau Marais. Nous avons poursuivi les opérations de gestion du risque inondation, retenue collinaire du Paradis, Zec de la Méroise, travaux sur la Loisne, futur bassin de Bellerive. En tout et pour tout 28 chantiers dans le cadre de travaux d'urgence et de lutte contre les inondations et pour mémoire, le budget annuel de la politique Gemapi s'élève à 8 millions d'euros. À Isbergues, nous avons inauguré l'unité territoriale d'intervention, nos pompiers, pour information et durant le premier semestre 2025 ils ont réalisé déjà quasi 3 500 interventions, ce qui est assez considérable. Concernant les déchets évidemment le démarrage des travaux du CVE de Labeuvrière, notre hub énergétique régional. Nous avons collecté 40 000 t dans les déchetteries et dans le cadre de notre politique de réduction des déchets, dix sites de compostage gros volume sont en service aujourd'hui, 600 composteurs ont été distribués aux habitants et nous constatons une baisse de 49 % du gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires qui sont accompagnés par nos services. 104 GW heure d'énergie renouvelable ont été produits sur le territoire, c'est l'équivalent de 20 000 foyers, pour vous donner un repère. Sur les 8 térawatts-heures qui sont consommés sur notre territoire, si je relativise, cela représente 1,5 % de l'énergie dont notre territoire a besoin. Je pense qu'on pourra faire mieux prochainement. Des projets photovoltaïques sont en gestation à Noeux-les-Mines dans la zone d'activité ou à Lambre-lès-Aire, ce qui permettra pour Noeux-les-Mines de mettre en lumière la zone d'activités économique proche et par autoconsommation de produire une énergie verte vraiment à proximité. Côté mobilité, je vais évidemment citer la modernisation des pôles gare, Lillers, Isbergues, la demande de transport à la demande destinée aux habitants du nord de l'agglomération, il faut le souligner, dont la fréquentation a été multipliée par quatre et 850 Pass'Mobile Agglo qui ont été délivrés et la création de 10 km de pistes cyclables. Je sais que ce n'est pas assez pour les cyclistes dans la salle, mais cela vient bon, on avance, en tout cas c'est en route.

Troisième priorité qui touche au quotidien des habitants, santé, logement, sport, jeunesse, handicap, culture, on parle du bien vivre ensemble. C'est à mon sens, mais vous le savez, la garantie in fine des mêmes droits et une même chance pour chaque habitant. Nous avons dispensé 10 785 leçons de natation, soutenu 23 manifestations sportives et accompagné 330 participations au tournoi de 3/3. Le Csipa a assuré 3 485 consultations, les médiateurs santé ont quant à eux accompagné 2 600 habitants, 304 dépistages ont été réalisés et 470 femmes suivies. Nous avons proposé 26 stages santé et accompagné 184 enfants dans le dispositif « j'apprends à nager ». 605 élèves sensibilisés au handicap et 22 binômes ont participé à DuoDay. Nous avons produit 196 logements sociaux, instruit 412 permis de louer et rénové 90 logements dans le cadre de l'OPA-RU. C'est un million d'euros de crédits Anah, donc d'aide à la pierre mobilisés, pour 2 millions de travaux sur le territoire. C'est aussi l'ERBM ou le NPNRU qui produit ses effets, on le sait à Bruay, à Houdain, à Calonne, à Auchel, à Barlin, à Béthune, l'accès au droit s'est renforcé avec le point justice à Lillers et la culture enfin, ce sont des actions phares comme le Festival des géants, le Festival

bivouac à Olhain, Le festival des petits bonheurs, Labanque, la Cité des électriciens, tous ces bons moments qui font du bien à l'esprit et au cœur et aussi qui sont bons pour notre image territoriale.

Et puis enfin priorité quatre, qui traduit notre ambition économique, attirer, former, accompagner, tout en accélérant aussi la transition énergétique, donc 54 projets d'implantation, réuni cinq fois le comité Grand Béthune, un projet emblématique la centrale solaire de Noeux-les-Mines avec 5 ha de friches reconverties pour produire 2,6 GW heure d'énergie renouvelable pour les entreprises toutes proches. L'école de production P2B qui affiche une réussite à 100 % au CAP, la deuxième édition du Salon de l'alternance qui a accueilli 253 visiteurs et 12 entreprises. Nous avons accompagné 80 porteurs de projets en 2025, soutenu l'ouverture de trois boutiques à l'essai, trois boutiques partagées et développé la taxe sur les friches commerciales, et nous avons poursuivi la valorisation et la modernisation de notre offre immobilière dans le cadre aussi de la limitation de l'artificialisation des sols pour les implantations d'entreprises et activités commerciales, on a eu un fort travail sur l'offre immobilière foncière pour renforcer l'attractivité économique des territoires, les travaux de rénovation de plusieurs espaces : centre Sésame à Vendin, lancement de la requalification du centre Jean Monnet, et c'est un développement qui s'appuie également sur des outils numériques : la bourse à l'immobilier, le site Invest Artois, etc.

Les moyens ressources dans la dernière partie du document parce qu'évidemment, aucune action publique ne peut fonctionner sans une organisation solide qui aujourd'hui à mon avis a trouvé son rythme depuis la création du projet de territoire, la définition des projets d'administration et des services, je pense qu'aujourd'hui on a une administration en phase avec nos ambitions politiques. Les services ont produit cette année 1 055 actes juridiques, traité 40 000 écritures comptables, répondu à 20 500 demandes, entretenu 120 bâtiments, investi 2,5 millions dans la voirie et géré plus de 800 km de sentiers. Derrière chaque action, il y a des équipes engagées qui la font vivre, cette action publique, et je salue chaleureusement nos équipes de l'agglomération, cheville ouvrière de notre projet. Monsieur le Président, mes chers collègues, je n'irai pas plus loin, je renvoie comme je l'ai dit en introduction chacun à la lecture du document. Je pense que ce rapport montre une agglomération présente, utile, efficace et qui protège aussi, une agglo qui est capable aujourd'hui de soutenir les communes, d'investir pour la transition écologique, d'améliorer le quotidien des habitants et de préparer notre avenir. Ce rapport nous rappelle aussi autre chose, c'est que nous avançons avec humilité. On sait tous que tout n'est pas parfait, que certains projets demandent des ajustements et c'est pour cela que notre méthode repose sur l'écoute, la transparence et le dialogue et depuis le début, c'est notre manière de faire, depuis le début de mandat, ce qui nous permet, je pense, d'avancer solidement vers notre objectif qui est le nom de notre projet de territoire, construire une agglomération 100 % durable. Je veux remercier ici les agents qui œuvrent pour le bien-être des habitants et évidemment les élus du Conseil communautaire et de nos cent communes dont l'engagement rend tout cela possible. Notre territoire avance parce que nous avançons ensemble et soudés dans le dialogue. Je vous remercie pour votre attention.

Olivier GACQUERRE

Merci Ludovic. Y a-t-il des remarques ? S'il n'y en a pas, je vous propose de prendre acte du rapport d'activité tel qu'il a été présenté. Merci Ludovic.

Décision du Conseil : adopté

2) RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION - ANNEE 2025

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Vu l'article L. 2311-1-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le Président d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre regroupant plus de 20 000 habitants présente, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Il est demandé à l'Assemblée de prendre acte du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au titre de l'année 2025, ainsi présenté. »

Olivier GACQUERRE

Autre rapport cette fois qui va être présenté par Maurice Leconte, rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Maurice LECONTE

Merci Président, j'excuse Rosemonde qui est sur une action « contre les violences faites aux femmes » actuellement sur Isbergues avec le préfet. Vous pouvez voir le rapport, vous l'avez en annexe du Conseil, vous pouvez voir que ce rapport est à votre disposition, donc je vais en faire une courte synthèse. Quels sont les enjeux du rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes ? C'est aussi quelquefois des instruments de mesure, il s'agit d'identifier et objectiver les écarts, d'améliorer les pratiques RH et managériales, de garantir un environnement de travail sûr et respectueux, de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue et de dynamiser l'attractivité de la collectivité. En ce qui concerne les ressources humaines de l'agglomération, au 1^{er} octobre, nous avons 1 037 collaborateurs permanents, dont 81 % de titulaires et stagiaires. La répartition hommes/femmes se fait à 61 % pour les hommes et 39 % pour les femmes, cela s'explique, je vous le dis tout de suite. L'âge moyen des agents est de 46 ans et huit mois, la répartition des effectifs par catégories d'emplois : catégorie A, 45 pour les hommes, 55 pour les femmes ; catégorie B, 47 % pour les femmes, 53 pour les hommes. Catégorie C, 70 % pour les hommes, et 30 % pour les femmes. Cela s'explique parce qu'au niveau de la collecte, nous avons un fort effectif et dans ce fort effectif, on trouve vraiment beaucoup plus d'hommes que de femmes, mais les femmes commencent à arriver. Nous menons des actions dans le domaine de la cohésion sociale envers les femmes, donc dans les actions collectives de prévention des violences intrafamiliales, on a fait une journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, 400 personnes ont été sensibilisées. Des actions en matière de santé : le bus du cœur des femmes, 304 femmes ont bénéficié d'un parcours de dépistage complet et dans le dispositif « Vers elles en santé », 470 femmes sont venues à la rencontre des agents pour prendre des renseignements. Nous menons aussi des actions pour les femmes dans le cadre du sport et de la culture, un tournoi international féminin de judo où 600 combattantes étaient attendues, je ne sais pas véritablement s'il y en a eu 600. Il y a eu un gala de danse organisé à l'Aréna, 90 % des femmes parmi les danseurs, ce qui est pas mal et des actions dans le domaine culturel, Barlin et ses géants, 54 femmes parmi les artistes participants. Autre action dans le domaine du développement économique et de la proximité, des actions en matière de création d'activité et de développement de l'emploi, des actions de soutien à la création ou à la reprise d'entreprise, 11 entreprises soutenues sur 32 ont été gérées par des femmes. Des actions de sensibilisation à l'ESS, c'est la cinquième édition de l'appel à projet, deux femmes sur six lauréats ont été

nommées et enfin, des actions en matière d'accompagnement des dirigeants d'entreprise en termes d'ambassadeurs numériques, 58 femmes accompagnées sur 79 mandats. Voilà Président.

Olivier GACQUERRE

Merci, Maurice. Y a-t-il des observations ? Je vous propose donc de prendre acte du rapport sur la situation. Merci à toi Maurice et je vais céder la parole à Hervé Deroubaix pour la présentation du rapport d'orientations budgétaires, exercice à venir 2026.

Décision du Conseil : adopté

FINANCES, CONTROLE DE GESTION ET COMMANDE PUBLIQUE

Rapporteur(s) : DEROUBAIX Hervé

3) RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Les articles L. 2312-1, L. 5217-10-4 et L. 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président présente au Conseil communautaire, un Rapport d'orientations Budgétaires (ROB) dans un délai de dix semaines précédent l'examen du budget. Ce rapport donne lieu à un débat acté par une délibération spécifique. Son contenu a été précisé par le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016.

Il a pour vocation de présenter au Conseil communautaire :

- 1 Les orientations budgétaires envisagées par la collectivité portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la communauté et les communes.
- 2 La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programmes.
- 3 Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le rapport comporte également, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :

- 1°) A la structure des effectifs ;

2°) Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaire, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;

3°) A la durée effective du travail dans la collectivité.

Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. Ce rapport peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la commune. Ce rapport peut s'appuyer sur les informations contenues dans le rapport sur l'état de la collectivité prévu au dixième alinéa de l'article 33 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Le rapport est transmis par l'établissement public de coopération intercommunale aux maires des communes qui en sont membres dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public au siège de l'établissement public de coopération, dans les quinze jours suivant la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

Par ailleurs, en application de l'article 17 de la loi n° 2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027, à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente son objectif concernant l'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de sa section de fonctionnement.

Ces éléments sont présentés, d'une part, pour les budgets principaux et, d'autre part, pour chacun des budgets annexes.

Suite à l'avis favorable de l'ensemble des Commissions en date du 17 novembre 2025, il est proposé à l'Assemblée de prendre acte de la tenue d'un débat portant sur le rapport d'orientations budgétaires tel que ci-annexé. »

Hervé DERROUBAIX

Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, bonsoir. Ce rapport d'orientations budgétaires s'inscrit dans un contexte national très incertain, vous le savez. En effet, le budget de l'État n'est toujours pas adopté, ce qui crée une absence de visibilité inédite pour les collectivités. Nous faisons face à des incertitudes sur les dotations, sur les compensations fiscales, nous allons le voir, et sur le soutien à l'investissement. Pour la première fois depuis longtemps, nos recettes vont diminuer alors que nos dépenses continuent d'augmenter sous l'effet de décisions d'abord nationales telle que l'inflation, des obligations réglementaires, mais aussi des décisions locales que nous n'avons pas votées comme la gratuité des transports. Pour autant, communes et intercommunalités se doivent de continuer à assurer les services essentiels dans un cadre financier de plus en plus contraint. Dans ce contexte, notre responsabilité est claire, garantir la continuité de l'action publique, préserver nos marges de manœuvre et surtout maintenir notre capacité d'investissement au travers d'un PPI (plan pluriannuel d'investissement) à la fois robuste, socle de notre projet de territoire 100 % durable. Malgré ces incertitudes, nous réaffirmons notre volonté de garder notre cap, de construire un territoire durable, résilient et solidaire, au service de toutes nos communes et de leurs habitants tout en maintenant évidemment une TEOM à zéro et des taux de fiscalité inchangés. On va donc dérouler le PowerPoint et avant de débuter je remercie ceux qui ont contribué à ce PowerPoint parce que parfois je les oublie, donc Frédéric Caron, Jean-Charles Laigle et Garance Laurent du service communication. Merci Frédéric.

Tout d'abord, l'agglo va maintenir le cap puisque le projet de territoire va s'engager dans sa quatrième année, du projet de territoire nous l'avons dit adopté en fin 2022, une base du PPI de 673 millions d'euros dont 213 qui sont déjà réalisés avec nos objectifs que nous nous étions fixés initialement, une épargne brute

à 20 millions d'euros dont nous allons repartir après, des capacités de désendettement inférieures à sept ans et évidemment sans augmentation d'impôt ni de TEOM. Ce contexte budgétaire contraint et incertain, vous le savez, aujourd'hui nous nous basons sur le projet de loi qui a été proposé par Sébastien Lecornu le 17 octobre et vous le savez, ce projet de loi de finances est en cours d'examen. Actuellement c'est le Sénat qui réécrit totalement le budget puisque l'Assemblée nationale n'a pas voté les recettes. En tout état de cause, nous nous sommes inspirés de ce qui est proposé actuellement, c'est-à-dire un impact sur notre budget de fonctionnement total de près de 12 millions d'euros avec -7,8 en fonctionnement, c'est le contexte national et pour le contexte local, il nous faudra ajouter la gratuité des transports. Si vous additionnez les 7,8 millions d'euros de moins-values en fonctionnement auquel on ajoute les 4,1 millions de transports, cela donne un différentiel par rapport à l'an dernier de 11,9 millions d'euros. Sur la droite de la diapositive également dans ce projet de loi, il est envisagé de faire une année blanche pour le remboursement de FCTVA. Aujourd'hui on rembourse la TVA au fil de l'eau, le projet de loi, s'il passe, voudrait que comme dans les communes, on nous rembourse la TVA un an plus tard. Or, évidemment, si on nous le rembourse dans un an, c'est une année blanche, donc on pourrait considérer qu'on perdrat également 3,5 millions de remboursements de TVA. On voulait également insister sur le fait que nous allons probablement un peu souffrir, et nos partenaires également. Peut-être que lorsque nous sollicitons nos partenaires tels que le Département et la Région, et je ne parle même pas de l'État, ils pourraient également être moins enclins à favoriser ces partenariats. On va développer tout cela.

Dans le détail, les efforts qui nous sont demandés, tout d'abord dans les dépenses. Comme nous dans les collectivités, dans les communes, augmentation de 750 000 sur les cotisations retraite, c'est les trois points de CNACRL. Je vous le rappelle, nous l'aurons encore l'année suivante et encore l'année d'après. 750, c'est pour l'ensemble de tous les budgets, si on ne parle que du budget principal, c'est 600 000 euros, nous le reverrons après. Deuxième impact, c'est ce fameux Dilico. J'en avais parlé l'an dernier, vous vous souvenez, nous avions échappé de peu au Dilico. Je vous rappelle que pour le Dilico, je vais le décrire un peu puisqu'en montant les escaliers, Monsieur Gluszak m'a dit qu'il poserait une question pour exposer le Dilico, donc j'anticipe déjà sa question. Le Dilico, pour ceux qui étaient présents, c'est un peu le pacte de Cahors, c'est-à-dire que l'État nous demanderait de redonner jusqu'à 2 % de nos recettes réelles de fonctionnement. On rendrait donc environ cette somme, là c'est la version la plus négative, somme qui pourrait nous être rendue qu'à 80 %, donc on ne nous rendrait pas tout, et on nous rendrait ces 80 % sur cinq ans, alors que l'an dernier c'était trois ans. Ce serait donc sur cinq ans, donc une part année en année, à la seule condition que nous ne dépensions pas plus, l'ensemble des collectivités, que la progression des recettes de TVA. C'est très complexe. Les 20 %, vous me direz, ce serait pour quoi ? Ce serait soi-disant pour alimenter le FPIC. Ce Dilico évidemment, si on nous le demande, il faut donc ressortir 2,85 millions d'euros. Ensuite, pour une fois, une bonne nouvelle, c'est la baisse de TVA sur tout ce qui concerne les déchets. Jusqu'à présent, c'était 10 % et l'année prochaine, ce serait 5,5 %. Ce serait donc une dépense en moins, d'où ce -240 qui en fait est un peu plus important que cela, ce serait environ -340, mais comme il y a toujours cette hausse de TGAP de 100 000 euros, c'est + 100 000 d'un côté, - 340 de l'autre, donc au total, - 240. Par contre, ce qui pourrait lourdement nous handicaper, toujours si le projet de loi est voté en l'état, c'est la diminution de certaines recettes, mais de façon très importante. - 1,7 million pour la DCRP, la dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle, et - 2,47 millions pour l'allocation compensatrice des exonérations de bases industrielles. On va en reparler dans la diapo suivante, je vais vous l'expliquer. Le FCTVA, vous le savez, l'an dernier, dans les communes aussi nous avions une part de FCTVA qui nous a été remboursée pour certaines dépenses de fonctionnement, notamment pour la voirie, des entretiens de voirie. L'année prochaine, ce serait terminé, donc ce serait une moins-value pour nous d'environ 250 000 euros. Dernier point, c'est cette dynamique de TVA. Vous savez que nous n'avons plus la main sur la taxe d'habitation et sur une partie de la CVAE, donc l'État nous donne une compensation de TVA. Nous pouvions profiter pendant plusieurs années d'une dynamique de TVA, c'est-à-dire que quand la TVA augmentait, cette somme augmentait. Elle est tout de même conséquente pour nous, 63 millions d'euros. Or, l'État nous propose gentiment de geler cette somme et donc de ne plus augmenter cette somme qui augmentait d'année en année depuis la mise en place, c'est-à-dire en 2019. Donc un impact estimé à - 7,8 millions d'euros. Les principales évolutions des recettes, le maintien du taux de TEOM à 0 %, on ne change pas les taux de fiscalité, notamment le foncier bâti qui, je vous le rappelle, est à 4,55 %, on reconduit la contribution Gemapi à la même hauteur de 8 millions, donc pas d'augmentation de dynamique de TVA

alors que c'est tout de même 63 millions d'euros. Vous le voyez, quand nous avions ne serait-ce que 1 ou 2 % de TVA, c'était 600 000 à 1,2 million qui permettait d'abonder notre budget. On estime la revalorisation des valeurs locatives à 1 %, ce que nous pourrions aussi avoir dans nos communes pour le foncier bâti. Par contre, comme vous le voyez, le gros coup de rabot, ce sont les trois dotations de compensation, - 600 000 € pour la dotation de compensation de la part salaire de la taxe professionnelle, -1,8 million de dotation de compensation de la réforme de TP également et les allocations compensatrices des exonérations de bases industrielles à - 2,5 millions d'euros. J'ai donc souhaité qu'on vous explique dans la diapo suivante la diminution des dotations. On avait connu cela dans les communes il y a quelques années, et tel est le cas, voilà ce qui nous est proposé pour 2026. Comme vous pouvez le constater, on passerait de 2024 à 37,2 millions de dotations, cette année en 2025 pour la première fois elle a baissé, donc le compte administratif apparaîtra que nos recettes ont déjà commencé à baisser. Vous le voyez, le coup de rabot sera beaucoup plus important pour 2026, nous pourrions perdre plus de 6 millions d'euros de dotations. D'un côté, c'est surtout au niveau de la compensation des bases industrielles que l'on trouve cela très injuste puisque comme vous pouvez le constater, l'État dans sa grande gentillesse en 2021 avait proposé aux établissements industriels de baisser leur CFE et leurs impôts fonciers de 50 %. Ils avaient dit : évidemment, on va vous compenser. Vous le voyez, en 2021, nous étions compensés à hauteur de 8,7 millions d'euros. Quelques années après, il nous dit : on va vous reprendre 25 % de ce que l'on a donné, parce que cela a augmenté pendant plusieurs années donc peut-être que chez certains, cela a augmenté de 25 % tandis que nous, quand vous comptez, cela n'a augmenté que de 13 %, et puis finalement ils nous enlèvent 25 %. Grossso modo l'État est gentil quand il veut, mais il peut être beaucoup plus méchant soudainement. À retenir de tout cela, c'est que si cela passe tel que c'est prévu, ce serait donc plus de 6 millions d'euros en moins pour notre budget et pour nos recettes de fonctionnement. Concernant nos dépenses, comme dans nos budgets communaux, tout d'abord le chapitre des charges générales on espère équilibrer l'année prochaine, donc pas d'augmentation, il y a du plus et du moins. On évalue à 1 % d'inflation, donc + 440 000 €, la TGAP taxe générale sur les activités polluantes, c'est un euro la tonne donc environ 100 000 € en plus, nous ferons moins d'études puisque nous en avons fait beaucoup en 2025 et nous le disons, une baisse de la TVA sur les déchets qui va passer de 10 à 5,5 %. Concernant le personnel, une évaluation de 3,8 % qui correspond à 1,9 million, le GVT à hauteur de 900 000 € environ 1,5 % de la masse salariale, et 3 % de cotisations CNRACL, nous l'avons déjà dit, 600 000 € et l'effet année pleine, ce sont les recrutements qui ont été effectués l'an dernier au fil des mois, l'année prochaine en 2026 il va falloir les payer sur l'année complète, donc nous évaluons ces augmentations salariales à 650 000 €. Par contre, des efforts seront réalisés sur le recours aux CDD et aux heures supplémentaires de -300 000 €, c'est-à-dire environ 10 % en moins. Concernant les autres charges, le SDIS + 90 000, nous allons donner 9 millions à nos amis du SDIS, donc il n'y aura plus de contribution PMA puisqu'il a été dissous et la nouveauté pour 2026, c'est la gratuité des transports avec une réévaluation, un coût évalué à 4,1 millions d'euros. Nous donnions déjà 7,4 millions d'euros, nous allons donc donner à Artois Mobilités l'année prochaine 15,5 millions d'euros. C'est une charge nouvelle et supplémentaire. Concernant les versements de fiscalité, on y ajoute également, et c'est la version la plus sombre évidemment, on a pris le maximum, mais qui pourrait arriver, 2,8 millions d'euros pour le Dilico et concernant les charges financières, nous commençons à rembourser tout doucement le CVE donc 400 000 € de charges financières en plus et pour les provisions, on vous a mis + 0, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de différence, mais nous allons encore provisionner 4,5 millions d'euros de provisions par rapport à la dotation de solidarité intercommunale de la CALL. Ce sera la dernière année probablement. Ce diagramme qui permet pour vous d'appréhender la différence entre le BP de 2025, le pré-CA qui n'est pas tout à fait terminé par rapport à l'année, donc les cibles, donc vous constatez que notre épargne brute pour 2024 devrait encore se situer à 24,5 millions d'euros, et donc on a pris évidemment la situation la plus sombre qui pourrait être d'une épargne brute de 10,4 millions d'euros avec donc des dépenses qui passeraient de 183 à 192,5 en raison de tout ce qui vous a été donné précédemment, notamment les 4 millions d'Artois Mobilités, le Dilico et les augmentations liées au personnel. Avec des recettes qui vous le constatez pour la première fois vont baisser puisqu'elles seraient aux environs de 207 millions pour 2025 et elles baîsseraient à moins de 203 millions en 2026. Donc une diminution des recettes et une augmentation des dépenses, forcément une diminution de l'épargne brute. Le traditionnel diagramme de notre épargne brute, alors que nos dépenses ont augmenté régulièrement ces dernières années, elles augmentaient plus vite que nos dépenses qui n'augmentaient entre guillemets que de 1 %, donc vous le voyez, il y a ce petit effet ciseau qui apparaîtrait en 2026 avec à la fois

une diminution des recettes et une augmentation des dépenses avec une épargne brute qui pourrait descendre à 10,4 millions d'euros, qui se redresserait un peu l'année suivante puisque nous ne devrions plus donner le Dilico et nous n'envisageons plus de refaire une provision pour la dotation de solidarité de la CALL, ce qui nous permettrait de réhausser notre épargne brute, mais qui n'atteindrait plus vraiment les 20 millions d'euros que nous nous sommes fixés. J'ai souhaité vous montrer ce qui devait se passer sans le projet de loi de finances 2026 et sans la gratuité des transports. Vous voyez que notre trajectoire était toute tracée pour le PPI donc les événements récents font que cette trajectoire n'est plus tout à fait respectée. Pour autant, tant que le budget n'est pas voté... mais je voulais tout de même vous faire le parallèle entre la situation qui était idéalement tracée et celle qui aujourd'hui nous contrarie un peu plus. Évidemment cela conditionne le taux d'épargne brute, vous avez la situation en bleu et la situation qui aurait dû être la nôtre en pointillés, toujours sans le projet de loi de finances et la gratuité des transports. Même chose pour notre capacité de désendettement. Vous voyez évidemment qu'elle augmente, c'était prévu, vous avez la part en rose qui est prise par le CVE, donc grossièrement sur les 50 millions d'euros qui sont destinés au financement du CVE, nous envisageons 34 millions d'emprunts, c'est la partie rose et la partie bleue, vous voyez qu'elle augmente un petit peu. Pour autant si vous regardez en 2027, nous aurions pour le budget principal uniquement la partie bleue, 70 millions d'emprunts ce qui correspond encore moins que ce que nous avions en 2023 puisque en 2023 nous étions à 72 millions d'emprunts donc vous le voyez, la situation est totalement maîtrisée. Avec donc pour 2026 si l'épargne brute est réellement à 10 millions, évidemment notre annuité va augmenter, mais elle redescendrait les années suivantes.

À présent, un zoom sur deux budgets annexes, notamment l'eau, le grand cycle de l'eau avec un PPI qui est actualisé à 251 millions d'euros sur 10 ans, avec une situation qui est saine et qui a été fortement redressée grâce aux mesures qui ont été prises et comme l'a souligné le président, grâce aux deux négociations qui ont eu lieu pour les DSP eau et assainissement et les délégations de prestations de services publics pour l'eau avec pour chacune, des gains qui sont estimés à 2 millions pour l'une et 3 millions annuels pour l'autre, ce qui nous permet d'avoir une trajectoire budgétaire très sereine. On le rappelle, une régie eau unique pour 2026. Concernant l'assainissement, un PPI très important de 129 millions d'euros avec vous le voyez, une trajectoire budgétaire qui est bien inscrite et linéaire. La grande différence, c'est que quand on maîtrise nos budgets sans dépendre de l'État, on est beaucoup plus serein puisqu'on a pris les mesures qui étaient nécessaires et je vous le rappelle, en 2023 nous avons augmenté les tarifs de 5 % pour rattraper l'inflation qui n'avait pas eu lieu depuis plusieurs années et chaque année, nous actualisons les tarifs en fonction de l'inflation, ce qui nous permet d'avoir une vision plus large et plus sereine. Avec un taux d'endettement qui est tout à fait correct. On vous le rappelle, de 2023 à 2025 sûr et un peu plus en 2026, 9 millions d'euros par an et donc des investissements beaucoup plus conséquents à partir de 2027. Pour l'eau potable, même chose, vous voyez là un gros décalage à partir de 2026 donc évidemment, puisqu'il n'y a plus de DSP puisque cela va passer en régie, nous allons à la fois récupérer les recettes qui auparavant étaient données au délégataire et en même temps on va redonner une partie pour les prestations de services donc vous le voyez, cette trajectoire est également saine avec des investissements à hauteur de 8 millions d'euros qui vont se maximiser dès l'année prochaine avec un endettement qui va augmenter puisqu'évidemment nous aurons fait d'un côté 122 millions d'investissements pour 10 ans et pour l'assainissement 129 millions. À retenir de cela, c'est que quand on maîtrise nos budgets, on est quand même beaucoup plus serein. Concernant notre PPI pluriannuel, chaque année nous le réajustons, nous avons donc fait et on remercie les services, l'intégration du plan piscines donc des arbitrages ont été réalisés récemment avec certains projets qui ont été réajustés en fonction de nos moyens, donc comme vous le voyez finalement, le PPI concernant les piscines s'est stabilisé, il n'y a pas au contraire d'impact, il est même légèrement négatif. Deux nouvelles dépenses concernant les déchets, la première l'adaptation du centre de tri de Ruitz. Vous le savez, d'ici une bonne année, le tri sélectif partira vers Dunkerque, donc il faudra le retraiter, cette somme correspond à l'adaptation du centre de tri avec notamment le démontage des dispositifs, le renforcement et la mise en place d'une presse à enrubannage. Concernant le CVE, des investissements également, et je parle sous le contrôle de Pierre-Emmanuel, vous savez que la DSP devait s'arrêter au mois de juin, mais même si le CVE se construit bien actuellement, il ne sera pas prêt avant le troisième trimestre 2027 donc il convient de réaliser des travaux de maintien pour l'ancien CVE et notamment l'arrêt progressif de la ligne 3 et la mise en place de la ligne 2 ou l'inverse. Des travaux à hauteur d'un peu plus d'un million d'euros au total. Ce PPI est réévalué de 3,8 millions

d'euros, il s'actualise si on arrondit à 680 millions d'euros. Le PPI, on l'ajuste au fur et à mesure de nos besoins et des réévaluations et comme le Président le dira peut-être plus tard, effectivement si vraiment il y avait d'autres difficultés, si vraiment nous étions punis comme prévu par le gouvernement, peut-être qu'il faudrait qu'on revoie certains investissements. Zoom sur les principaux investissements, je ne vais pas tout vous détailler, vous avez le détail poste par poste : le soutien aux communes évidemment, c'est principalement les fonds de concours et le PRNU, la Gemapi, les déchets avec le CVE cette année une grosse dépense, les eaux pluviales du budget général, je le rappelle, donc différents aménagements, la mobilité avec les pôles Gare, l'habitat je rappelle que l'habitat sur les 21 millions il y en a quand même 18 qui sont des guichets d'aide à l'Anah. Le sport, c'est principalement la piscine d'Hersin-Coupigny, la culture avec la Cité de la musique et de la danse qui va se lancer, l'économie et l'emploi, 11,5 millions donc là-dedans il y a la rénovation du centre Jean Monnet et le site de Nitrochimie, donc le patrimoine et les moyens de services et donc pour le petit cycle de l'eau, vous le voyez, des investissements un peu plus conséquents puisque dedans concernant l'eau usée, on y a ajouté la steppe d'Haisnes-La Bassée et l'eau potable. Il y a en plus des investissements j'allais dire traditionnels un coup de fouet qui a été donné et je parle sous le contrôle de Philippe, pour des dispositifs concernant l'eau rousse pour l'acquisition de compteurs issus de la DSP et la mise en place également de compteurs communicants, donc une enveloppe un peu plus conséquente pour 2026. Donc des investissements exceptionnels. 467 millions encore programmés pour 2026 à 2032. Concernant l'endettement, vous le constatez, vous regardez sur la colonne de droite, il n'est pas complet puisqu'il s'est arrêté au 1^{er} novembre 2025. Au 1^{er} janvier 2026, il sera nettement supérieur pour le budget principal puisqu'on va décaisser une quinzaine de millions d'euros pour le CVE donc l'année prochaine, si on présente le CA, vous verrez qu'on sera au moins à 90 millions pour le budget principal d'endettement. Les budgets annexes diminuent un peu, le budget assainissement a baissé un peu et le budget eau potable est tout à fait stabilisé. Donc au total, un endettement total de 203 millions d'euros. Au total, 117 millions d'investissements sont prévus tous budgets confondus évidemment pour l'année prochaine avec les sommes réparties selon les quatre priorités du projet de territoire donc priorité 1, priorité 2 : 58 millions, priorité 3 : 34 et 11,5 pour la dernière avec donc les moyens partagés, l'administration générale et le patrimoine pour 6,8 millions d'euros. Quelques illustrations de ce qui vous sera proposé, pour la priorité 1, je le disais fonds de concours, ensuite l'ingénierie et l'accompagnement des communes qui va être renforcé, la mise en œuvre du Scot et surtout du PLUIH avec une enveloppe de 800 000 €, le déploiement de l'Agglo'Mobil, le développement de la GRU, gestion des relations aux usagers notamment dans la régie eau potable et donc le développement de la centrale d'achat avec des commandes groupées pour les communes dans certains domaines d'activité. Pour le petit cycle de l'eau, 30 millions d'euros donc grossièrement 12 millions pour les eaux usées, 3 millions pour l'eau pluviale et 15 millions pour l'eau potable. On vous le rappelle, une nouvelle régie en 2026 et donc je l'avais dit précédemment un programme d'investissement qui est renforcé notamment en 2026. On poursuit le programme de lutte contre les inondations avec des constructions d'ouvrages et également confortement des berges, entretien des fossés et des rivières notamment dans le bas pays et dans le secteur nord et également la lutte contre l'érosion.

Olivier GACQUERRE

Vous avez compris que la photo n'est pas ce qu'on veut. C'est pour lutter contre cela.

Hervé DEROUBAIX

S'adapter au changement climatique, donc politique déchets, principalement le CVE, de la biodiversité et des dépenses d'entretien, illustration de la vallée Carreau, rénovation énergétique des bâtiments, déploiement du photovoltaïque avec une illustration des ombrières à la piscine de Béthune. La priorité 3, les pôles Gare, une illustration du pôle Gare de Lillers, on pourra faire celle d'Isbergues peut-être pour le BP et la poursuite du schéma cyclable, politique de l'habitat 21 millions d'euros dont 18 de guichet Anah, pour la pratique sportive la future piscine d'Hersin-Coupigny en cours de réhabilitation. Hors subvention. La mise en route du conservatoire, les aménagements notamment au niveau de l'ERBM, toujours le CSIPA qui se développe, l'action cœur de ville « Petites villes de demain », les quartiers politique de la ville, donc les 16 quartiers et les 9 quartiers d'intérêt communautaire. On n'oublie pas la charte handicap, le transport

d'utilité sociale sur les 35 communes du secteur nord. Priorité 4, des enjeux majeurs, politique économique, 11,5 millions pour l'attractivité et l'innovation économique, l'économie circulaire, l'économie de proximité et d'emploi, l'académie de l'entreprenariat, la fondation territoriale avec des mécènes privés, le projet alimentaire territorial cher à Maurice et l'office de tourisme cher au président Steve avec une enveloppe on le rappelle de 800 000 €. Voilà au final ce qu'il faut retenir de notre ROB : une stabilité de nos politiques publiques malgré un contexte national, vous l'avez vu, plus qu'incertain, une gestion responsable et saine de nos finances, une politique d'investissement pour autant ambitieuse avec 117 millions d'euros, des équilibres financiers qui sont maintenus et évidemment nous y tenons, une TEOM toujours à zéro et pas d'augmentation des taux de fiscalité. Merci pour votre attention, j'espère n'avoir pas été trop long.

Olivier GACQUERRE

Merci Hervé. C'est une longue suite de chiffres, mais on vous les doit en toute transparence. Première réflexion, aurons-nous des sous au 1^{er} janvier ? Je ne peux pas vous le dire, mais on n'a jamais fait un ROB avec aussi peu de visibilité, je crois d'ailleurs que je n'ai jamais vécu une situation pareille. Ce qu'il faut retenir, c'est qu'en 1962 et en 79, on a vécu à peu près la même chose, c'est-à-dire qu'il n'y a pas eu de budget voté en fin d'année. En 62, c'était la censure de Pompidou, en 79, on a eu un conflit entre le Sénat et le gouvernement, donc qu'est-ce qu'il se passe dans ces cas-là ? C'est simple, soit on y va par 12^e, mais on ne fait que les dépenses, soit une loi spéciale auquel cas on peut autoriser les recettes, c'est-à-dire lever l'impôt et autoriser certaines dépenses, donc on prend un peu le trend de l'année d'avant, soit on y va par ordonnance, mais il ne faut pas qu'il y ait un gros rejet du projet de loi de finances. Pour l'instant on est dans des allers-retours puisque la lecture à l'assemblée a donné ce qu'elle a donné, c'est arrivé au Sénat, il y aura une CMP conclusive ou pas, donc on est dans un état aujourd'hui incertain donc je ne sais pas de quoi seront faites nos discussions lors du vote du budget. Pour autant, évidemment, on se fie aux discussions actuelles. Les discussions actuelles, cela a été traduit devant vous par Hervé, on n'a pas cherché à minimiser l'impact, on a pris le texte brut tel qu'il est, même si le Sénat a dit : on regardera et grossièrement, on divisera par deux l'effort sur les collectivités. Aujourd'hui, on regarde exactement ce qu'il en est dans le scénario le plus pessimiste. Je tiens quand même à vous rappeler sans aucune polémique, mais de manière très factuelle, qu'après 2025, 2026, on se bat sur les chiffres, mais grossièrement, c'est encore 6 et 8 milliards si vous prenez l'avis du comité des finances local, entre 6 et 8 milliards qui vont être ponctionnés au titre de redressement des comptes publics. Ces ponctions pour nous, sont inédites. Jamais on n'a vu cela. Finalement, quand on regarde un peu, je retiens quelques chiffres clés, d'abord c'est le doublement du Dilico, et je vous le dis comme je le pense, on ne récupérera pas. Parce que les petits hommes gris comme dit Jean-Louis Borloo de Bercy ont tout fait pour qu'on ne puisse pas cocher toutes les cases pour les récupérer. Au départ, c'était : on prélève sur vos recettes, on vous rendra 90 % puis 80 % et en fonction de vos trajectoires de dépenses et puis non, de celles de l'ensemble. Vous avez compris qu'on ne récupérera rien donc je le dis comme je le pense, il ne faut pas nous mentir. On réduit encore une fois nos dotations, et surtout, il y a comme un reniement d'apport de l'État sur nos territoires industriels, on prend la double peine. Donc les chiffres tels qu'ils ont été présentés, c'est cela, c'est donc pour nous, vous l'avez compris, pratiquement 5 % de nos recettes. L'année dernière, donc 2025, qui vont être amputées à peu près. Je regardais un peu ce qui se passait dans le reste du département parce qu'on se dit que les Interco... La CCFL, c'est près de 10 % de ses recettes, pour le Grand Calais, c'est 6 %, pour Hénin-Carvin 5,2, pour Saint-Omer 5 %, donc vous voyez qu'on est à peu près tous dans le même bain, et là où je suis particulièrement remonté, c'est que je trouve que l'effort qu'on doit faire, je l'entends, aujourd'hui à ma connaissance il n'est ni proportionné, ni juste et quand je dis proportionné, c'est assez simple puisque les Interco sont les premières victimes très clairement de ce redressement et de ce mécanisme pensé par Bercy. On est 1 200 Intercos en France, on pèse à peu près 20 % des dépenses publiques locales. L'effort qui nous est demandé, c'est 37 %. On pèse 20 % et on nous augmente de 37 % de l'effort. Il y a donc un truc que je n'ai pas bien compris et surtout, je tiens à le rappeler, les communes comme les Intercos, on investit. Vous l'avez vu et on investit localement en soutenant l'emploi évidemment et on investit pourquoi ? Avant on investissait pour assurer le premier kilomètre du service public, là on va le dire, on finance le dernier kilomètre du service public parce que vous enlevez les territoires, il n'y a plus de service public pratiquement en France. Et ce qu'on est en train de faire avec cette ponction, c'est dresser les territoires contre la France, contre l'État. C'est là où finalement on a une espèce de colère froide en se disant : mais

comment font-ils cela ? En tapant sur nous, sans faire d'effort d'abord sur leurs propres dépenses. Je ne vais pas vous faire la démonstration sur les 1 200 agents, 80 milliards, on n'en parle pas. On regarde chez nous et on va venir fonctionner. Donc les collectivités territoriales et locales et notamment les Intercos, on est les premiers contributeurs, les premiers touchés et les territoires industriels, on se fait massacer. D'abord vous l'avez compris Hervé vous l'a redit, sur les compensations qui ne le sont plus, de réformes passées et décidées seulement par l'État, on se fait taper, il ne compense plus, très bien, ils ont décidé, mais on n'avait rien demandé donc on nous prive de recettes. Sur la CNRACL, rappelez-vous quand cette caisse était excédentaire, on a pris des milliards. Au revoir, il faut être solidaire. Maintenant qu'on manque d'argent, on nous dit : non, il faut remettre 1,4 milliard. Comment cela fonctionne ? On navigue à vue, c'est affolant. Je ne vous donnerai pas le nom de la ministre que j'ai rencontrée quand on a voulu échanger sur ces sujets-là, elle m'a sorti un tableau Excel et elle était perdue dedans. Ce n'est pas sa faute, c'est la DGCL qui avait donné des tableaux où on ne comprenait rien. J'avais plus d'informations via Intercos de France que via la DGCL, donc nous, là-dessus on a ce problème avec la double peine, je vous le disais parce que les territoires industriels, non seulement on ne va pas être compensés, mais en plus on doit réindustrialiser et notre territoire en particulier, on s'était accrochés à cette démarche de réindustrialisation du pays. Je ne sais donc pas de quoi sera fait l'avenir en tant que tel, ce qui est clair c'est qu'ici on a pris des engagements, de partir ensemble, donc on restera unis, mais la trajectoire qu'on a prise est très claire, on ne dépense pas, ni plus que ce que nous avons de moyens de le faire. En termes de taxes, on a dit que la fiscalité ne nous bougerait pas, et sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, on a dit qu'on la laisserait à zéro. Donc mon mandat, c'est celui que vous m'avez donné, c'est celui-ci, avec Hervé et tous ensemble, c'est quand même ce qu'on a annoncé à nos habitants. Ici personne ne va à mon sens annoncer des hausses d'impôts dans ses élections, donc on fera avec cela. Ce qu'on peut faire aujourd'hui, on le fait, on vous a montré jusqu'à 2028, après je ne sais pas. Autre gouvernement, autres mesures... Ce qui est clair, c'est qu'aujourd'hui ce qu'on va engager, n'insulte pas l'avenir, c'est ce qui est important. On ne met pas la main dans une machine où on se fera arracher le bras, donc on va rester prudent, si on peut continuer à investir, on le fera, si on peut encore amener du service public, on le fera, je tiens aussi à ce qu'on continue à se moderniser. Ce matin, on parlait avec Didier Depaeuw d'outils IA qui pourraient nous permettre de faire des économies sur les métiers sans valeur ajoutée, mais aussi assurer les services dans la ruralité pour continuer à avoir cette équité entre les uns et les autres et qu'on assure le même service au même prix pour l'ensemble des habitants sur le territoire. C'était aussi l'engagement qu'on avait pris. C'est donc là-dessus qu'on se quittera avec le vote du budget, avec cette visibilité et surtout heureusement qu'on a bien géré. Je vous le dis franchement, en toute humilité, heureusement que collectivement on a bien géré parce qu'aujourd'hui finalement, on nous dirait : vous voyez, vous arriver à absorber le choc. 8 millions, + 4, on en reparlera. Le coût de la gratuité qui n'est pas gratuit finalement puisque on met 4 millions de plus, cela fait tout de même 12 millions à amortir. Heureusement qu'on a géré cela, je tiens à vous dire au passage qu'on attend et on verra si Bridgestone fera appel ou pas a priori sur le contentieux de 1 250 000 €, on a eu une décision favorable. L'instruction dans le contentieux qui nous lie à la CALL se terminera normalement le 10 décembre, donc on verra ce qu'il en est, mais on aura encore aussi à gérer d'autres sujets. C'est la sortie de l'Aula par la CALL qui l'a annoncé, donc c'est aussi un outil d'ingénierie, qu'est-ce qu'il va devenir, qu'est-ce qu'on va faire, il faudra qu'on réfléchisse avec lucidité, discernement et pragmatisme aussi. On est des gens responsables, on a toujours assumé et on assumera. C'est donc dans cet état d'esprit que je veux qu'on puisse acter le principe du débat, et se dire qu'on voit ce qu'on peut faire à peu près aujourd'hui. On ne sait pas exactement ce qu'on fera demain, mais il faut garder la même philosophie de travail. L'unité et la solidarité et surtout ne pas dépenser plus que ce qu'on pourra. Si un jour on doit faire des priorités, on les fera. Sur le plan piscine, on l'a fait collectivement en conférence des maires, on s'est dit qu'on n'était pas là pour faire des Disneyland ou des Aqualuds dans tout le territoire, par contre assurer l'accès à l'eau pour des enfants qui un sur deux en sixième ne savent pas nager. C'est donc se concentrer. Vous me direz sur une version a minima peut-être, mais quand vous voyez le nombre de bassins qui ferment en France, je pense qu'on peut être plutôt fiers de faire des choses que certains se diraient comme a minima. Voilà donc, je voulais vous le dire vraiment parce qu'au fond, on vote tous, tous les ans des budgets à l'équilibre, nous sommes des bons gestionnaires, on ne pourrait même pas voter un budget en déséquilibre. L'État a le droit, mais nous, on ne peut même pas le faire et on ne le ferait pas et je crois que c'est cela qu'il faut qu'on garde, ce bon sens au quotidien, il va falloir qu'on rassure les habitants, il n'y aura pas de promesse demain, mais aujourd'hui ce qu'il faut, c'est

qu'on maintienne en tout cas cette proximité avec les habitants qui a quand même fait le succès du projet de territoire, le territoire des 30 minutes. Je ne sais pas si vous l'avez entendu, mais hier ou avant-hier, Carlos Moreno a été interviewé sur la vision, l'aménagement du territoire et les services de demain publics sur le territoire, il nous a cités. Vous me direz, on s'en fiche, mais c'est un peu flatteur tout de même de se dire que finalement de temps en temps quand on parle de nous, on se désole, mais quand on regarde les autres, on se console et si on peut être cité sur ces choses-là, donc ce qui a pu apparaître comme un concept abstrait à une époque, concrètement prend forme aujourd'hui. Je suis plutôt heureux de cela parce que la conclusion, c'est que vous le voyez, on a plus de 1 100 actes juridiques l'année dernière, je ne sais pas combien on en a fait sur les cinq années, mais à chaque fois on a réussi à avoir finalement un dialogue entre nous et des positions claires, apaisées, réunies et rassemblées. C'est sur cette base que je souhaiterais vous proposer d'acter ce ROB et on verra au moment du vote du budget ce qu'il en sera plus précisément. En restant très prudent si toutefois on n'a toujours pas d'éclairage, c'est-à-dire le vote de budget en tant que tel puisqu'évidemment cela voudrait donc dire qu'on va gérer dans un premier temps s'il n'y a pas de projet de loi de finances voté, un peu à la petite semaine sauf que nous, on sait à peu près où on va et que c'est dommage que l'État ne soit pas piloté comme nous on pilote nos territoires. Je voudrais remercier Hervé et les services qui ont préparé ce travail. On a eu un avis favorable de la commission en date du 17 novembre et s'il n'y a pas de demande de prise de parole... Monsieur Gluszak.

Franck GLUSZAK

Que dire après votre intervention ? J'avais tapé pour préparer cette séance sur le chat Mistral également, vous avez dit à peu près 80 % de ce que j'ai pu trouver sur le chat Mistral qui s'était largement inspiré d'un article paru dans La Gazette. Hormis le mauvais traitement que nous inflige le gouvernement, il y avait tout le reste. Pour cela, je vous félicite d'être aussi bon que le chat Mistral. J'ai cherché également...

Olivier GACQUERRE

Vous savez ce que c'est le chat Mistral ? Ne pensez pas qu'il me flatte, c'est un outil d'intelligence artificielle.

Franck GLUSZAK

C'est bien pour cela que je le dis. Pour 2025 effectivement d'après le budget qui avait été voté, j'ai été chercher les communes qui ont pu bénéficier de plus d'argent cette année. Dans l'ordre, c'est toujours la source le chat Mistral, première ville : Béthune. Seconde ville Bruay, troisième ville Labeuvrière, parce qu'il y a un gros investissement, Noeux-les-Mines et Isbergues. Pour simplement dire que ces villes ont été repérées par le chat comme étant des villes qui ont bien bénéficié des investissements de notre collectivité. En tout cas ma question n'était pas là-dessus, mais plutôt sur le contexte financier et votre position notamment sur ce que Bercy veut nous pondre pour la revalorisation des bases cadastrales notamment comme assises de la taxe foncière. Vous n'avez pas évoqué la question, j'aimerais connaître votre position. Ensuite, simplement demander si le contexte particulier issu notamment des nouvelles ponctions avec le Dilico, notamment les communes qui vont toucher cette année apparemment deux communes du territoire ont dû verser quelque chose, en 2026 ce sera beaucoup plus. D'après mes sources, la commune d'Hermin n'est pas concernée, en tout cas, c'est vrai qu'il faut demeurer vigilant. Mon inquiétude est un peu plus différente, est-ce que ce budget que nous allons voter en décembre va nous permettre de rester dans les clous qui avaient été scellés au titre du pacte fiscal et financier de solidarité qui avait été adopté fin d'année 2024 ? Il y avait des choses intéressantes pour toutes les communes, est-ce que pour l'instant on y reste ou on va quitter, on va prendre des délibérations qui vont nous conduire à évaluer de façon différente les choses ? Je pense notamment au FPIC avec une proposition qui n'engage que moi, il y a des pactes fiscaux et financiers où les communes qui en bénéficient au sein des agglomérations décident de donner pour une année ou deux tout le FPIC à la collectivité. C'est peut-être une piste à explorer. En tout cas merci de me répondre sur votre position sur les assiettes de taxe foncière.

Olivier GACQUERRE

Je vous aime bien sinon je vous aurais dit que vous étiez presque prêt pour devenir reporter sur CNews. L'art de poser des questions, de touiller et surtout de susciter des réponses sur des questions qui n'existent pas. D'abord quand vous dites : je cite mes sources, le chat n'est pas une source. Le chat s'inspire de sources, donc demandez au chat quelle source il a prise. Je ne suis pas sûr qu'il ait pris tous les budgets annexes pour dire que Béthune a été la ville la plus bénéficiaire des investissements de l'agglomération. Je vous invite à le faire parce que je l'ai fait. Forcément un jour ou l'autre, quand on est maire de Béthune et président d'une Interco, il y a toujours un petit malin qui va dire qu'il a profité de sa position pour aménager sa ville. Prenez donc bien tous les budgets annexes aussi parce que je ne suis pas convaincu que quand vous prenez l'eau potable, assainissement, etc., quand on met 14 millions à Haisnes, je pense que Haisnes est peut-être plus privilégiée que d'autres, non ? Ne vous trompez pas entre le lieu d'investissement et qui bénéficie de l'investissement. Quand on fait un bassin de pluie d'orage à Béthune de 2 millions, on n'a rien réclamé, les Béthunois, cela sert 14 ou 15 communes. Donc vous le voyez, les sources et prendre un peu de recul parce que l'intelligence artificielle n'est pas toujours intelligente. Elle est certainement artificielle. Deuxièmement quand je disais que vous pourriez être mûr pour aller remplir les heures d'audience de CNews, ce n'est peut-être pas gentil, je ne voulais pas vous attaquer évidemment, mais vous dire qu'à un moment donné, avec des questions comme cela, vous avez raison de les poser, on peut se les poser pendant des heures et des heures et à force, on devient soit en colère soit inquiet. Cela empêche le jugement et le discernement. Je n'en sais rien aujourd'hui. Regardez cette question des bases et des taxes foncières, je pense qu'on a beaucoup de maires ici ou d'élus locaux, personne n'a demandé à l'État de revoir la question des bases foncières taxables. Personne. Je suis comme vous, je l'ai appris par les médias, mais d'où cela vient encore ? Vous voyez comment on crée la confusion et c'est un peu la conclusion que j'avais l'autre jour, on a démarré le mandat par le confinement et on finit notre mandat dans la confusion. C'est exactement ce qui se passe. Je n'en sais rien, tout est possible comme dirait l'autre, tout est imaginable, au moment où on se parle avec ce qu'on a, dans le scénario catastrophe où on a 12 millions d'euros de recettes en moins ou de dépenses en plus, cela passe. Cela dégrade nos ratios, mais cela passe. Tous les ans comme cela, on sera obligés de faire des priorités. De mon point de vue, le mien ne sert à rien. Parce que les priorités c'est l'ensemble et de manière collégiale, c'est ensemble qu'on prendra les décisions, mais on ne pourra pas continuer comme cela parce que si la réponse est de dire : on continuera à augmenter l'impôt, ce sera sans moi parce que ma feuille de route n'est pas ce que j'ai en tête et si on nous explique qu'il faut s'endetter pour s'endetter à mort, ce n'est pas non plus ce qu'on veut faire donc il faudra qu'on fasse des choix. On a commencé déjà à les faire quand on a revu plein de projets à la baisse, mais ce sera aussi le travail de la prochaine gouvernance de le faire. Nous, on laisse une copie propre avec de la visibilité. Pour le reste franchement, c'est de la science-fiction et comme je suis fan, mais je n'en fais pas tous les jours, je ne fais sûrement pas de fiction politique, mais je le redis, ce n'est que mon humble point de vue et ce n'est pas moi qui décide. J'anime les débats, c'est tout. Ensuite, c'est collectivement.

Jean-Pierre SANSEN

À propos de la Dilico, nous étions deux à payer la Dilico au niveau de l'agglo en 2025, Hervé disait qu'en commission les critères seraient encore plus sévères et que d'autres communes risqueraient de payer la Dilico au niveau de l'agglomération. Cette année en 2026, l'agglo va payer avec des nouveaux critères aussi, donc nos communes. Je pensais qu'avoir payé la Dilico cette année en 2025, c'était tout et qu'on serait remboursé sur trois ans, mais apparemment, c'est reparti pour un tour.

Olivier GACQUERRE

C'est le manège enchanté. Je ne vous ai pas répondu parce que je n'ai pas précisément le nombre de communes, mais je peux vous dire que Béthune est dedans. On en prend pour 650 000, donc tout va bien. Les projets de campagne électorale vont être vite faits. Celui qui va promettre, il faudra qu'il nous explique comment il va financer. Nous, on est dedans, par exemple, mais je n'ai pas la liste des communes, j'ai justement demandé à l'AMF puisque c'est l'AMF qui avait fait l'estimation, donc je vais le redemander et

je vous pousserai la mauvaise nouvelle à celles et ceux qui sont sur la liste. C'est la mode, d'être sur des listes en ce moment. Hervé, tu ne le sais pas ?

Hervé DEROUBAIX

J'ai entendu parler de six communes concernées. Pour l'instant.

Olivier GACQUERRE

J'imagine que Bruay va être dedans, Béthune, Douvrin, Billy-Berclau peut être aussi, Ruitz, ils sont riches donc cela marche. C'est connu. Je ne sais pas Jean-Pierre, je te dirai exactement. En tout cas, effectivement ils ont élargi le spectre, ils ont ouvert l'éventail donc on va être beaucoup plus à tomber dans les filets. Tout cela encore une fois, s'il y a un projet de loi de finances qui confirme ce projet. S'il n'y en a pas, ou s'il est amendé, là c'est la version la plus négative, mais c'est sur celle-là qu'on travaille. Est-ce qu'on peut prendre acte du débat ?

Jacques SWITALSKI

Juste une question un peu plus terre à terre, j'aurais souhaité que l'on revienne sur la diapo qui parle des pôles Gare. Si c'est possible de l'afficher. Ma question est relativement simple, au niveau des pôles Gare, on voit qu'il y a la gare de Lillers, la gare d'Isbergues, depuis plusieurs mois maintenant, peut-être un an à peu près, les services de l'agglo avec la ville de Noeux-les-Mines élaborent aussi un projet de pôle Gare sur Noeux-les-Mines et je vois qu'il n'apparaît pas, donc ma question va être relativement simple, est-ce qu'il est prévu quelque chose en 2026 ou ce sera plutôt pour 2027 ?

Olivier GACQUERRE

Tu as la réponse dans ta question. Sur tous ces projets effectivement, merci de nous donner l'occasion de le préciser, on a un plan pluriannuel d'investissement, on ne vous a parlé que de 2026, 27 et 28. Mais c'est comme pour le plan piscine, on n'a pas tout mis puisque nous avions effectivement indiqué des dates d'études, de décisions et de travaux. Donc Noeux-les-Mines, nous sommes dans la phase d'étude, mais les travaux arrivaient en 27 ou 28. Je vérifierai, on vous redonnera le PPI, vous l'aviez déjà eu, mais on vous précisera. Effectivement en 2026, ce n'est pas prévu de travaux sur Noeux-les-Mines. Je crois que c'est 28 parce qu'avant, on doit faire le pôle loisirs, de mémoire. Merci encore une fois à vous, je vous propose donc de prendre acte de la tenue du débat et de la présentation. Je remercie les services pour la préparation et tout le travail mené. Je vous remercie pour votre confiance et comme il fait chaud, on a un petit coup à boire avant de repartir. Merci à vous et bon retour.

Décision du Conseil : adopté

VISA DU « PROCES-VERBAL »

